

ÉCHOS-ÉCHOS-ÉCHOS-ÉCHOS-ÉCHOS-ÉCHOS-

Au fait, qui êtes-vous ?

... Et surtout pourquoi venez-vous à Concertina ? Et aussi, auriez-vous des suggestions, des souhaits concernant la programmation ? Pour mieux vous retrouver l'an prochain, l'équipe de Concertina vous invite à compléter un questionnaire disponible à l'accueil du festival, parc de la Baume. Connaître les centres d'intérêt du public, c'est utile. Pour mieux répondre aux attentes bien sûr, mais aussi pour aller chercher des financements. Alors, arrêtez-vous cinq minutes à l'accueil !

Le tatouage s'ancre à la radio

Samedi de 17h à 17h30, la Radio Ici l'ombre anime une émission spéciale sur le thème du tatouage. Cette pratique à la marge est devenue de plus en plus courante. Constitutifs d'un récit de vie, pour panser des blessures, pour surmonter un

traumatisme, nombreux sont les tatouages qui prennent une dimension thérapeutique une fois gravés sur la peau. Sur les ondes de Radiola - 106.6 - samedi 29 juin à partir de 17h.

Changements de dernière minute

L'irruption de l'anormalité - samedi 29 juin - École maternelle. Nathalie Forissier, patiente en psychiatrie qui devait participer à l'atelier sera finalement remplacée par Emmanuel Leenhardt.

Bis

Initialement prévue à La Halle, la projection Dancing in A-Yard - samedi 29 juin à 14h30 se tiendra finalement à la Maison fraternelle, 4 chemin de la croix du Lume à Dieulefit.

Ter

Le père Christian Delorme remplace Kélétegui Sylla pour la rencontre Etrangers détenus, vite jugés, vite enfermés samedi 29 à 14h30 à l'école maternelle

Mais quel est ce beau chapiteau ? Il se dresse fièrement au milieu du parc de la Baume depuis quelques jours : ce chapiteau est celui de la compagnie Cirque Plaisire, originaire de Toulouse. Ils sont une douzaine à sillonner les routes de France pour présenter leur spectacle de cirque contemporain, *Machefer*, aux quatre coins du pays. Leur prochaine représentation aura lieu à Pont-de-Barret, à la Fontaine Minérale, du 12 au 23 juillet, avant de se rendre dans le Jura au mois d'août.

Tous à la cantina !

Tartine de fromage de chèvre de la Drôme accompagnée de pesto à l'ail des ours du Bugey pour l'apéro. Couscous végétarien en plat de résistance et crumble aux fruits de saison pour le dessert. C'est samedi soir, à la cantina, parc de la Baume. Assiette à 15 euros.

CONCERTINA

Concertiniouzes

N°02

JOURNAL DU SOIR ARTISANAL

28 06 2024



Photo Lucas Barrietis

Marion Lachaise est plasticienne. Mounira Barbouche est comédienne. Ce duo incarne les voix de ceux qui se tiennent dans le box des accusés. Pendant trente minutes, elles évoluent dans cette temporalité subjective propre à l'audience d'une cour d'assises, passant du point de vue de l'accusé, à celui de la plasticienne et, plus largement, à celui du public. Marion Lachaise revient sur l'objectif même du spectacle : "C'est davantage un temps d'écoute pour les spectateurs qu'un véritable spectacle. Mon but est de mettre en avant la parole des accusés depuis le box, une parole que l'on n'a pas l'habitude d'entendre et qui pourtant devrait être mise en avant. C'est une installation visuelle et sonore polyphonique qui s'articule autour de ces voix venues du box des accusés." D'habitude, le spectacle se joue avec cinq détenus du Centre Pénitentiaire Sud Francilien de Réau et un autre comédien. "Pour chaque spectacle, on demande des permissions de sortie pour leur permettre de venir s'exprimer, d'avoir le sentiment d'être libres un instant et de pouvoir faire entendre leur voix."

Dans l'œil du box - Samedi 29 juin - Eglise Saint-Pierre - 14h30

Comment le droit appréhende-t-il les marges ?

Comment le droit se saisit-il des marges ?

Il faut d'abord délimiter qui détermine les marges, et par rapport à quoi. Il faut faire une distinction entre les personnes qui subissent la marge, à savoir celles que la société exclut, et les personnes qui délibérément décident de se placer à la marge, à savoir celles qui choisissent de se placer à la périphérie de la société. Le droit est un outil pour réintégrer les premières personnes. Il est en effet intolérable de les laisser souffrir de l'exclusion et de la marginalisation. S'agissant des personnes qui décident d'être dans la marge, il s'agit plutôt pour le droit de les «ré-embarquer» dans le « vivre ensemble », de créer des mécanismes de « ré-adhésion ».

Globalement, le droit parvient-il à traiter ces situations ? Dans quelle mesure résorbe-t-il les marges ?

Je vois trois cas de figure. Le premier cas est celui où le droit crée directement des situations de marge soit subies (je pense par exemple à la pénalisation de la mendicité) ou alors choisies (quand la règle suscite l'envie de se retirer du jeu social).

Le deuxième cas de figure est celui où le droit provoque, par ricochets, des phénomènes de marginalisation. Il n'y a alors pas de causalité directe entre la règle édictée et la marginalisation, mais des effets collatéraux. C'est ce qui peut notamment se passer avec certaines règles d'accueil et de séjour pour les étrangers : leur mise en oeuvre peut provoquer des situations d'irrégularité. Ou bien dans un autre domaine la vaccination obligatoire : son refus par les familles peut conduire à une non scolarisation des enfants.

Quel est le troisième cas de figure ?

Il renvoie aux hypothèses dans lesquelles le droit cherche à compenser, ou à remédier aux situations de marginalisation, c'est-à-dire à recréer du lien social. C'est le droit que nous aimons, celui qui fait vibrer les juristes. Cela se traduit par exemple par la définition d'obligations positives, pesant sur les Etats, qui visent au respect effectifs des droits humains. Par exemple, récemment, la Lettonie a été condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme parce que ce pays n'avait pas empêché qu'il s'établisse des hiérarchies informelles entre les personnes détenues.

Quelle est l'évolution du droit par rapport aux situations marginales ?

D'abord, il est souhaitable que le droit ne cadre pas tout. Il faut laisser de la marge, de la liberté, des zones d'indétermination. Or on constate aujourd'hui qu'il y a plutôt une tendance à la saturation du social par la règle de droit, et une tendance à la judiciarisation des rapports humains en particulier avec le développement du volet pénal.

Mattias Guyomar, juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme intervient samedi 29 juin à 14h30 au Parc de la Baume

D U V É C U C O C O

«Tous les matins je me lève en me disant que je suis capable de le faire»

Depuis trois ans Damien Rameau est surveillant pénitentiaire à la prison d'Alençon-Condé-sur-Sarthe, l'une des plus dures de France.

« C'est lors de mon stage à la prison du Mans que j'ai eu le déclic. La première nuit, on voit un gars arriver dans un sale état : sous le coup des médicaments et de l'alcool, il venait de tuer sa femme. Même si c'était ma toute première nuit, j'ai senti qu'il allait se passer quelque chose. Le lendemain matin, on l'a retrouvé pendu dans sa cellule. Je suis rentré chez moi bouleversé. Et puis j'ai eu envie d'y retourner. Alors que cette expérience aurait pu me refroidir, elle m'a au contraire confortée dans mon choix. J'avais envie d'aider les autres, pour ne plus jamais vivre une expérience pareille.

Dans le milieu carcéral, le plus important c'est d'être soi-même. On entretient des relations d'humain à humain. Il y a des jours où ils sont joyeux, on rigole beaucoup, et d'autres journées où ils sont très durs. C'est ce que j'aime dans mon métier : chaque jour est une histoire différente. Tous les matins, je me lève en me disant que je suis capable de le faire. »

Damien Rameau est intervenu dans l'atelier Surveiller et soigner - vendredi 28 juin - 14h30 - Parc de la Baume

« Ils ont tué ma fille. C'est mon histoire »

Shole Pakravan vit à Berlin depuis 2017. En 2015, après sept ans d'emprisonnement, sa fille a été exécutée en Iran.

« Ma famille a été brutalement confrontée à la prison. Ma fille avait 19 ans. Elle était étudiante. Un jour, elle a commencé à se faire agresser. Elle a pris un petit couteau pour se défendre. Malheureusement le gars appartenait aux services de sécurité. Elle a été emprisonnée pendant sept ans. Il y a eu des manifestations, je me suis battue contre la peine infligée, mais elle a été exécutée. Ils ont tué ma fille. C'est mon histoire. La peine persiste dans mon corps, dans mon âme et elle sera là jusqu'à mon dernier souffle.

J'ai rencontré d'autres femmes, d'autres mamans qui ont perdu des enfants dans les mêmes circonstances en Iran. Alors je viens ici parler des droits de l'homme. Ceux qui sont ignorés en Iran. De ces exécutions, ces punitions qui ne sont pas acceptables. C'est ma mission de témoigner et j'en parlerai cent fois même si cela déchire mon cœur.»

Shole Pakravan témoigne samedi 29 juin à 14h30 au Parc de la Baume